



L'Agence du Centre
18, rue Saint Guilhem
34000 MONTPELLIER
Tél : 04.99.610.610

BAREME HONORAIRES TRANSACTION TTC * au 01/04/2017

Prix de Vente	Honoraires TTC – charge vendeur
Stationnements et annexes : parking/garage /box /cave/cellier	Forfait 2000 €
De 0 à 70 000 €	Forfait 6000 €
De 70 001€ à 95 000 €	Forfait 7000 €
De 95 001€ à 145 000 €	8 % TTC du prix de vente
De 145 001 € à 200 000 €	7 % TTC du prix de vente
De 200 001€ à 350 000 €	6 % TTC du prix de vente
De 350 001 € à 650 000 €	5 % TTC du prix de vente
A partir de 650 001€ et au delà	4.5 % TTC du prix de vente

* Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20 %
La remise d'une note est obligatoire

BAREME HONORAIRES DE LOCATION
Baux Habitation, Mixtes(1) et Meublés(1) au 15/09/2014 :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (Prix au mètre carré de surface habitable) : **12 € TTC /m²** en Zone très tendue, **10 € TTC /m²** en Zone tendue, **8 € TTC /m²** reste du territoire
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux (Prix au mètre carré de surface habitable) : **3 € TTC /m²** toutes zones

Honoraires à la charge du Locataire :

Première mise en location du bien : 5% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC /m ² en zone très tendue 10 € TTC /m ² en zone tendue 8 € TTC /m ² reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Les suivantes : 8% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC /m ² en zone très tendue 10 € TTC /m ² en zone tendue 8 € TTC /m ² reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur :

- **Première mise en location du bien : 5% TTC du loyer annuel hors charges**
- **Les suivantes : 8% TTC du loyer annuel hors charges - ventilés entre :**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC /m ² en zone très tendue 10 € TTC /m ² en zone tendue 8 € TTC /m ² reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC
Honoraires de négociation et d'entremise	Au-delà

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

AUTRES BAUX :

16 % TTC du loyer annuel hors charges partagés entre Locataire et Propriétaire